

Mercredi 17 septembre 2025

Communiqué de presse

Le pôle d'appui à la scolarité : point d'entrée des élèves et familles pour des besoins éducatifs particuliers

L'École est chaque année plus inclusive pour les élèves en situation de handicap. La Région académique Auvergne Rhône Alpes (académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon) et l'Agence régionale de santé (ARS) se sont engagées dans la création des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Ce nouveau service permet d'apporter le plus tôt possible aux élèves et à leurs familles des réponses adaptées à leurs besoins, tout en proposant un appui à la communauté éducative.

Dans chacune des académies, un plan de formation académique est élaboré. Cette formation, à destination des binômes opérationnels (coordonnateur et éducateur) permettra de les accompagner dans leur prise de postes.

Trouver rapidement des réponses adaptées au bénéfice des familles

Chaque PAS inclut toutes les écoles et les établissements, publics et privés sous contrat du territoire qu'il couvre. C'est un nouveau service offert aux élèves et à leurs familles, en vue d'apporter, de manière précoce, souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers, dont ceux en situation de handicap.

Il s'agit concrètement de permettre l'accessibilité des apprentissages (aménagements et soutien, mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève, prise en charge spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social).

L'efficacité des PAS repose également sur une articulation forte avec les Équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS), déjà engagées auprès des établissements. Leurs missions seront enrichies, avec des interventions relatives à la prévention et pour un repérage précoce du handicap.

Une collaboration Académie – ARS étroite

L'équipe permanente de chaque PAS sera composée d'un coordonnateur (personnel de l'Éducation nationale) recruté par le directeur académique du département dans lequel se situe le Pôle et d'un éducateur spécialisé recruté grâce au soutien de l'ARS. Ces deux personnes composent le binôme opérationnel du PAS. La coopération étroite entre les trois académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon et l'ARS est donc indispensable au bon déploiement de ces nouveaux pôles.

Les PAS sont financés par l'ARS, via le plan « 50 000 solutions », avec une enveloppe régionale de plus de 50 millions d'euros.

Les académies financent le dispositif en personnels, un équivalent temps plein (ETP) par dispositif. Dans les trois académies, ce seront 43 PAS qui se déploient à la rentrée 2025 (3 pour Clermont-Ferrand, 25 pour Grenoble et 15 pour Lyon). La poursuite de ce déploiement est prévue pour la rentrée 2026.

Grâce au PAS, nous faisons un pas de plus vers une école plus inclusive. Chaque enfant doit pouvoir suivre une scolarité la plus adéquate possible selon ses besoins. La vocation même de l'école est de ne laisser aucun élève au bord du chemin. Je me réjouis de cette collaboration fructueuse avec l'ARS, un partenaire important de l'Éducation nationale. - Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités.

Les PAS constituent une avancée majeure. Il se présentent comme un service de proximité, un guichet unique de réponses aux familles et à la communauté éducative. Plus de 400 PAS sont prévus pour être déployés dans les deux prochaines années. L'ARS est fière d'apporter son soutien et de participer à cette démarche collective. – Cécile Courrèges, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Contact presse :

Service communication de l'académie de Lyon : communication@ac-lyon.fr

Service communication de l'ARS : ars-ara-presse@ars.sante.fr